

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT, président d'âge

(A seize heures, M. Edouard Frédéric-Dupont prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

M. le président. Je déclare ouverte la neuvième législature de l'Assemblée nationale.

2

COMMUNICATION RELATIVE A LA TENUE D'UNE SESSION DE DROIT

M. le président. La présente session ordinaire du Parlement s'achèvera le 30 juin. La session de droit prévue par l'article 12 de la Constitution prendra fin le 7 juillet.

3

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DÉPUTÉS ÉLUS

M. le président. En application de l'article L.O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la liste des députés élus.

Je constate que cette liste est incomplète. Elle ne comporte pas les deux élus de la Polynésie française. Il est exact que ceux-ci ne seront élus que la semaine prochaine.

Il est évidemment inadmissible que nos collègues de la Polynésie française soient ainsi privés de voter comme tous les autres citoyens français pour le bureau et également de présenter une candidature pour l'un de ces postes.

En ma qualité de doyen, j'exprime mes regrets à tous nos collègues polynésiens et je demande au Gouvernement de prendre éventuellement les textes nécessaires pour qu'une telle exclusion ne se reproduise plus.

Sous ces réserves, acte est donné de cette communication.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

4

CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à remplir les fonctions de secrétaire jusqu'à l'élection du bureau.

Ce sont :

MM. Thierry Mandon,
Gautier Audinot,
Jérôme Lambert,

M^{mes} Frédérique Bredin,
Elisabeth Hubert,

M. Christian Estrosi.

(Les six députés dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

5

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales dont il est saisi.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

6

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification d'une décision de rejet relative à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette décision est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

7

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL PORTANT ANNULATION D'ÉLECTIONS

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de deux décisions portant annulation d'élections.

Il s'agit des élections législatives du 5 juin 1988, à la suite desquelles avaient été proclamés élus :

M. Desessart, dans la première circonscription de l'Oise ;

M. Mancel, dans la deuxième circonscription de l'Oise.

Conformément à l'article 4 du règlement, ces décisions d'annulation sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

8

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Mes chers collègues, vos doyens se suivent et ne se ressemblent pas. Mon prédécesseur était un industriel de génie, je suis un artisan de la politique.

Depuis cinquante-cinq ans comme conseiller de Paris, depuis cinquante-deux ans comme député de cet arrondissement, où siège notre assemblée, je veille sur mes administrés.

Je ne les ai quittés que pendant la guerre et la Résistance, puis durant des missions en Indochine et en Algérie pour m'occuper de nos soldats trop souvent oubliés. Et quand je

vois aujourd'hui comment sont traités nos gendarmes en Nouvelle-Calédonie, je pense que ma tâche n'est pas terminée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Après cette longue carrière, vous comprendrez que je vienne défendre aujourd'hui la tribune parlementaire, le véritable lieu de mémoire de la nation française, tribune où se sont fait entendre les grandes voix de notre histoire mais aussi où ne cessent de vibrer les craintes et les espérances de la France profonde.

Quand, lycéen, j'ai découvert cette tribune, Jean Jaurès et Louis Barthou y discutaient de cette loi militaire sur le service de trois ans qui devait permettre la victoire de 1914.

Assemblée tumultueuse, passionnée, mais où l'on sentait alors que c'était à cette tribune que se décidait le sort de la patrie.

En est-il encore de même aujourd'hui ?

Ne sommes-nous pas devenus parfois, dans ce décor fastueux et assistés par un personnel d'élite, une véritable chambre d'enregistrement ?

Permettez-moi d'abord de vous rappeler à la modestie avant de stimuler vos ambitions.

N'avez pas la prétention de représenter toute la France. Onze millions quatre-cent mille Français se sont abstenus. Dans de nombreuses circonscriptions nous représentons à peine plus d'un votant sur deux. Des familles politiques entières ont été éliminées et l'une de nos collègues dont nous avions dans la précédente législature apprécié le charme et le talent représente seule ici deux millions quatre-cent mille voix du Front national. (*Mouvements divers.*)

Mais, symbole de la représentation nationale, vous devez avoir la liberté de l'esprit et du vote.

Souhaitons ne jamais revoir l'anarchie de la IV^e République (*Mouvements divers*), où surgissaient périodiquement des comités « Théodule », dénoncés ainsi par le général de Gaulle, qui ne représentaient que des ambitions personnelles, s'opposaient les uns aux autres et ont assassiné le régime. Mais l'usage a parfois aggravé la rigueur de nos institutions. Je n'ai jamais admis par exemple que notre Assemblée ne puisse en fait fixer la moindre partie de son ordre du jour.

Quand aux ordonnances et aux votes bloqués, je veux croire que leurs farouches détracteurs d'hier ne nous les imposeront pas.

Je vous mets en garde contre l'influence insaisissable d'une administration dont les membres, unis par la solidarité d'un moule uniforme et théorique, ignorent trop souvent la France vivante.

Sachons résister aux pressions des groupes de défense et aux slogans des cortèges, qui d'ailleurs nous délaissent au profit des ministères devenus plus puissants que nous. (*Mouvements divers.*)

Nous sommes de plus en plus agressés en période électorale par l'image télévisée. Le maquillage et la technique de la figuration remplacent la réflexion. C'est la formule américaine de l'Etat spectacle. La chronique est remplacée par la bande dessinée.

Enfin, nous subissons la dictature des sondages. On croit qu'ils annoncent l'avenir, mais en réalité ils le fabriquent. Le citoyen est devenu un robot manipulé par une mécanique invisible. Il estime inutile de voter puisque la nouvelle cartomancienne lui annonce qu'avec ou sans lui le résultat est déjà fixé par le destin. Il est temps, mesdames, messieurs, d'interdire pendant plus longtemps, en période électorale, la publication des sondages.

Mais surtout les gouvernements et les députés doivent modifier leur comportement.

Il est nécessaire que les ministres nous réservent à cette tribune la primeur de leurs projets, qu'ils le fassent devant un hémicycle garni et que nos séances soient plus souvent télévisées. Alors nous retrouverons notre véritable liberté de penser, notre assemblée son prestige et - ce qui est essentiel - notre vie parlementaire prendra alors une dimension humaine.

Nous mêmes, mes chers collègues, apparaitrons au public avec un véritable visage et non plus comme un symbole ou un nom. Nous sommes trop souvent, pour une opinion publique, captive des médias, coulés vivants, avec une silhouette définitive, dans le bronze de la légende. Et pourtant, nous aussi, nous sommes des hommes comme les autres, ayant une sensibilité comme les autres.

Dans la politique, il n'y a que les morts à qui l'on rende parfois justice parce que l'histoire nous livre avec leurs secrets leur personnalité véritable.

Témoin depuis cinquante-deux ans du dévouement admirable de tant de vos prédécesseurs, je tiens à leur rendre ici un solennel hommage.

Et au seuil de cette législature, permettez-moi de vous convier à mettre à cette tribune plus de lumière sur ce que chacun de nous a de meilleur : la part de l'Homme. (*Nombreux applaudissements.*)

9

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu au scrutin secret à la tribune.

J'ai été saisi des candidatures de :

MM. Jacques Chaban-Delmas,
Laurent Fabius,
Georges Hage,

Mme Yann Piat. (*Mouvements divers sur plusieurs bancs.*)

Aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise ; au troisième tour la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les bulletins manuscrits sont valables. Toutefois, afin de faciliter la tâche de nos collègues, des bulletins imprimés sont à leur disposition dans les salles voisines.

Ces bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants dont je vais tirer au sort le nom. (*Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.*)

M. le président. Sont désignés :

Scrutateurs titulaires :

MM. Marcel Dehoux, Jean-Marc Ayrault, René Couveinhes, Michel Jacquemin.

Scrutateurs suppléants :

MM. Jean Falala et Alain Mayoud.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal :

(*Le sort désigne la lettre M.*)

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prierai Mmes et MM. les députés de bien vouloir attendre, pour monter à la tribune, l'appel de leur nom. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos vers dix-sept heures quinze.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. - Le scrutin est ouvert à seize heures trente.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers dix-huit heures quinze.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-huit heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.